



## La renouvellement de passeport

Par **pham**, le **08/12/2009** à **06:37**

Bonjour,  
j'ai posé mon passeport à un agence de tourisme pour la renouvellement de passeport. Le frais est 150 € et le délai est 1,5 mois. Jusqu'à maintenant, ça fait plus que trois mois j'ai reçue toujours pas mon passeport. je voudrais savoir que sur le point juridique cet agence doit être responsabilité au retarde de mon passeport.  
merci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **08/12/2009** à **08:28**

Bnjour,

Je ne comprends pas votre problème.

Pour renouveler un passeport, le titulaire de ce document se rend dans sa mairie ou sa préfecture pour faire faire ce renouvellement. Il y a des imprimés à remplir, des photos d'identité à fournir, des justificatifs de domicile à apporter. En aucun cas, une agence de tourisme n'est habilitée pour ces documents administratifs.

Des explications complémentaires seraient les bienvenues.

Par **pham**, le **11/12/2009** à **02:49**

Bonjour

je te remercie d'avoir répondu ma question. Mon problème, c'est que je suis un vietnamien donc pour la renouvellement de passeport je dois aller faire à l'ambassade vietnamien à paris. je n'avais pas bcp de temps et que le déplacement est cher. cependant les agence tourisme peuvent faire ça aussi,

Par **Patricia**, le **11/12/2009** à **07:37**

Bonjour,

Vous êtes sûr que c'est pour un renouvellement et non pas une demande de visa ???

Ou, dans ce cas là effectivement, les agences peuvent s'en charger et selon les consulats ou ambassades le délai d'obtention peut aller jusqu'à 90 jours.